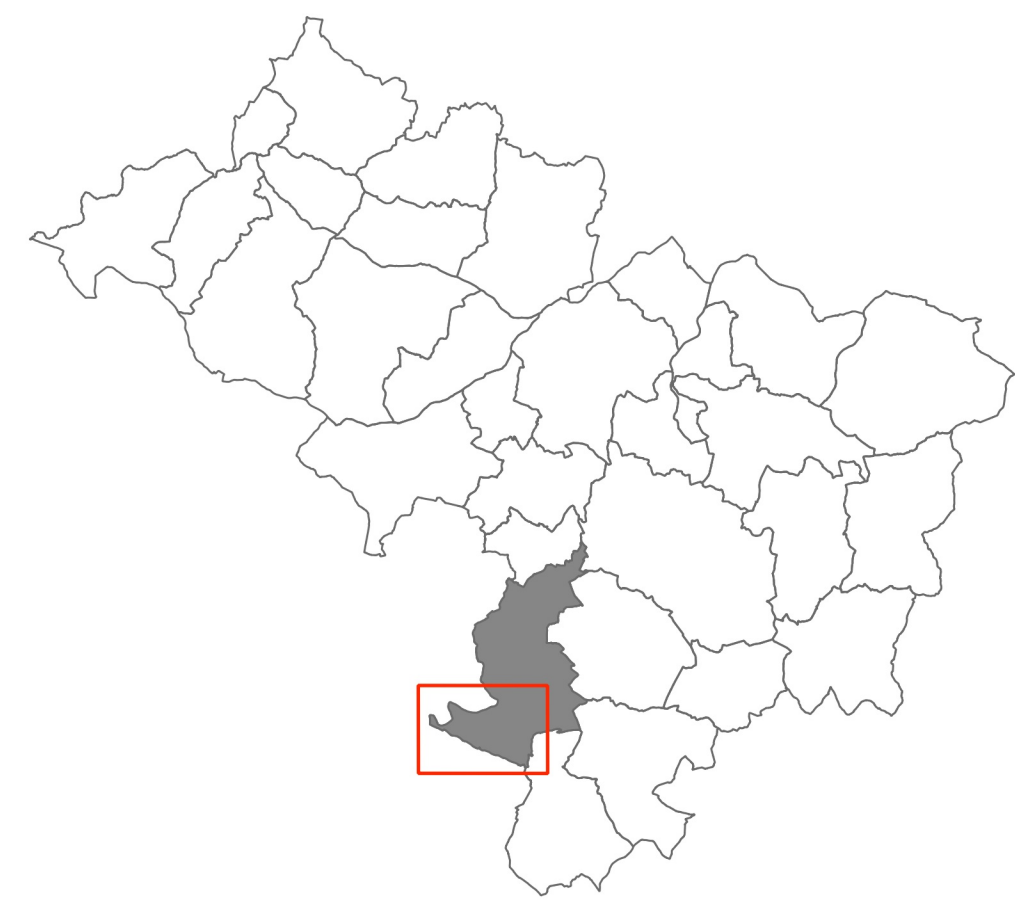


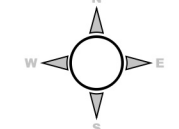


COMMUNE DE BOURDEILLES

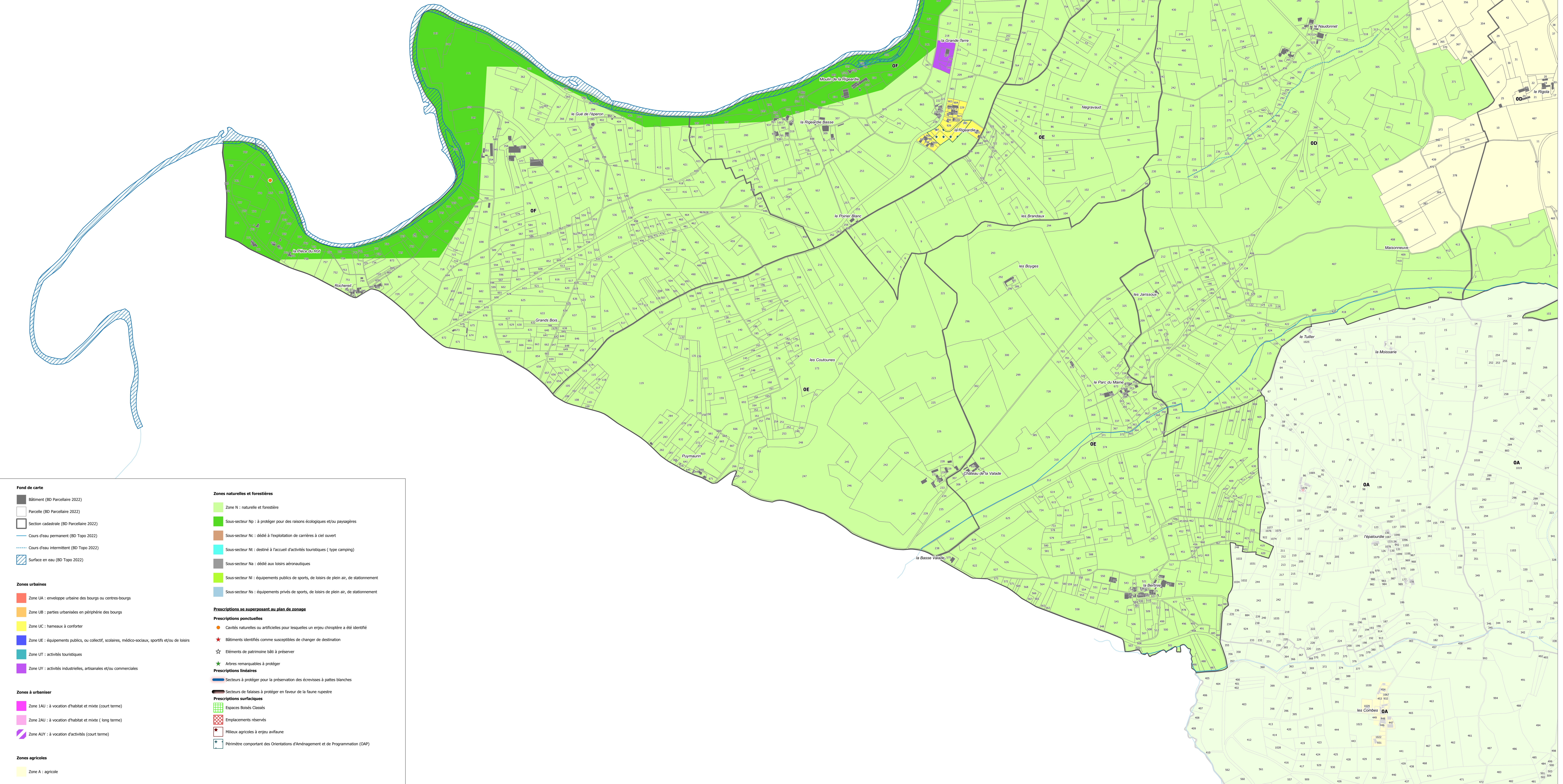
Plan de zonage - Planche 1 : partie Sud-Ouest



échelle 1/5000



Sources : BD Parcellaire IGN 2022 (IGN, CD24), BD Topo 2022 (IGN)
Réalisation : Agence Technique Départementale de Dordogne - 05/2024

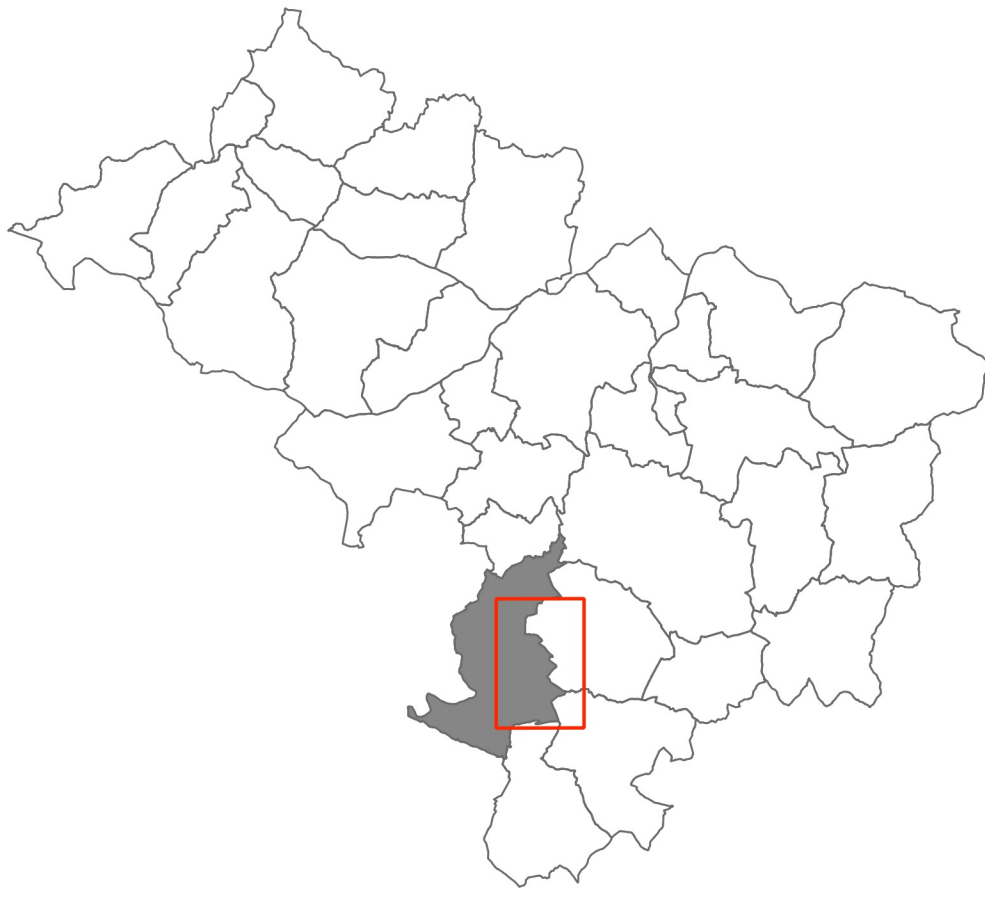


- Fond de carte**
- Bâtiment (BD Parcellaire 2022)
 - Parcelle (BD Parcellaire 2022)
 - Section cadastrale (BD Parcellaire 2022)
 - Cours d'eau permanent (BD Topo 2022)
 - Cours d'eau intermittent (BD Topo 2022)
 - Surface en eau (BD Topo 2022)
- Zones urbaines**
- Zone UA : enveloppe urbaine des bourgs ou centres-bourgs
 - Zone UB : parties urbanisées en périphérie des bourgs
 - Zone UC : hameaux à conforter
 - Zone UE : équipements publics, ou collectif, scolaires, médico-sociaux, sportifs et/ou de loisirs
 - Zone UT : activités touristiques
 - Zone UY : activités industrielles, artisanales et/ou commerciales
- Zones à urbaniser**
- Zone 1AU : à vocation d'habitat et mixte (court terme)
 - Zone 2AU : à vocation d'habitat et mixte (long terme)
 - Zone ALUY : à vocation d'activités (court terme)
- Zones agricoles**
- Zone A : agricole
- Zones naturelles et forestières**
- Zone N : naturelle et forestière
 - Sous-secteur Np : à protéger pour des raisons écologiques et/ou paysagères
 - Sous-secteur Nc : dédié à l'exploitation de carrières à ciel ouvert
 - Sous-secteur Nt : destiné à l'accueil d'activités touristiques (type camping)
 - Sous-secteur Na : dédié aux loisirs aéronautiques
 - Sous-secteur Ni : équipements publics de sports, de loisirs de plein air, de stationnement
 - Sous-secteur Ns : équipements privés de sports, de loisirs de plein air, de stationnement
- Prescriptions se superposant au plan de zonage**
- Prescriptions ponctuelles**
- Cavités naturelles ou artificielles pour lesquelles un enjeu chiroptère a été identifié
 - Bâtiments identifiés comme susceptibles de changer de destination
 - Éléments de patrimoine bâtis à préserver
 - Arbres remarquables à protéger
- Prescriptions linéaires**
- Secteurs à protéger pour la préservation des écrevisses à pattes blanches
 - Secteurs de falaises à protéger en faveur de la faune rupestre
- Prescriptions surfaciques**
- Espaces Boisés Classés
 - Emplacements réservés
 - Milieux agricoles à enjeu avifaune
 - Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

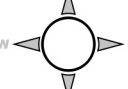


COMMUNE DE BOURDEILLES

Plan de zonage - Planche 2 : partie Est



échelle 1/5000



Sources : BD Parcellaire IGN 2022 (IGN, CD24), BD Topo 2022 (IGN)
Réalisation : Agence Technique Départementale de Dordogne - 15/2024

Fond de carte

- Bâtiment (BD Parcellaire 2022)
- Parcelle (BD Parcellaire 2022)
- Secteur cadastral (BD Parcellaire 2022)
- Cours d'eau permanent (BD Topo 2022)
- Cours d'eau intermittent (BD Topo 2022)
- Surface en eau (BD Topo 2022)

Zones urbaines

- Zone UA : enveloppe urbaine des bourgs ou centres-bourgs
- Zone UB : parties urbanisées en périphérie des bourgs
- Zone UC : hameaux à conforter
- Zone UE : équipements publics, ou collectif, scolaires, médico-sociaux, sportifs et/ou de loisirs
- Zone UT : activités touristiques
- Zone UF : activités industrielles, artisanales et/ou commerciales

Zones à urbaniser

- Zone 1AU : à vocation d'habitat et mixte (court terme)
- Zone 2AU : à vocation d'habitat et mixte (long terme)
- Zone ALU : à vocation d'activités (court terme)

Zones agricoles

- Zone A : agricole

Zones naturelles et forestières

- Zone N : naturelle et forestière
- Sous-secteur Np : à protéger pour des raisons écologiques et/ou paysagères
- Sous-secteur Nc : dédié à l'exploitation de carrières à ciel ouvert
- Sous-secteur Nt : destiné à l'accueil d'activités touristiques (type camping)
- Sous-secteur Ns : dédié aux loisirs aéronautiques
- Sous-secteur Ni : équipements publics de sports, de loisirs de plein air, de stationnement
- Sous-secteur Np : équipements privés de sports, de loisirs de plein air, de stationnement

Prescriptions se superposant au plan de zonage

Prescriptions ponctuelles

- Cavités naturelles ou artificielles pour lesquelles un enjeu chiroptère a été identifié
- Bâtiments identifiés comme susceptibles de changer de destination
- Éléments de patrimoine bâti à préserver
- Arbres remarquables à protéger

Prescriptions linéaires

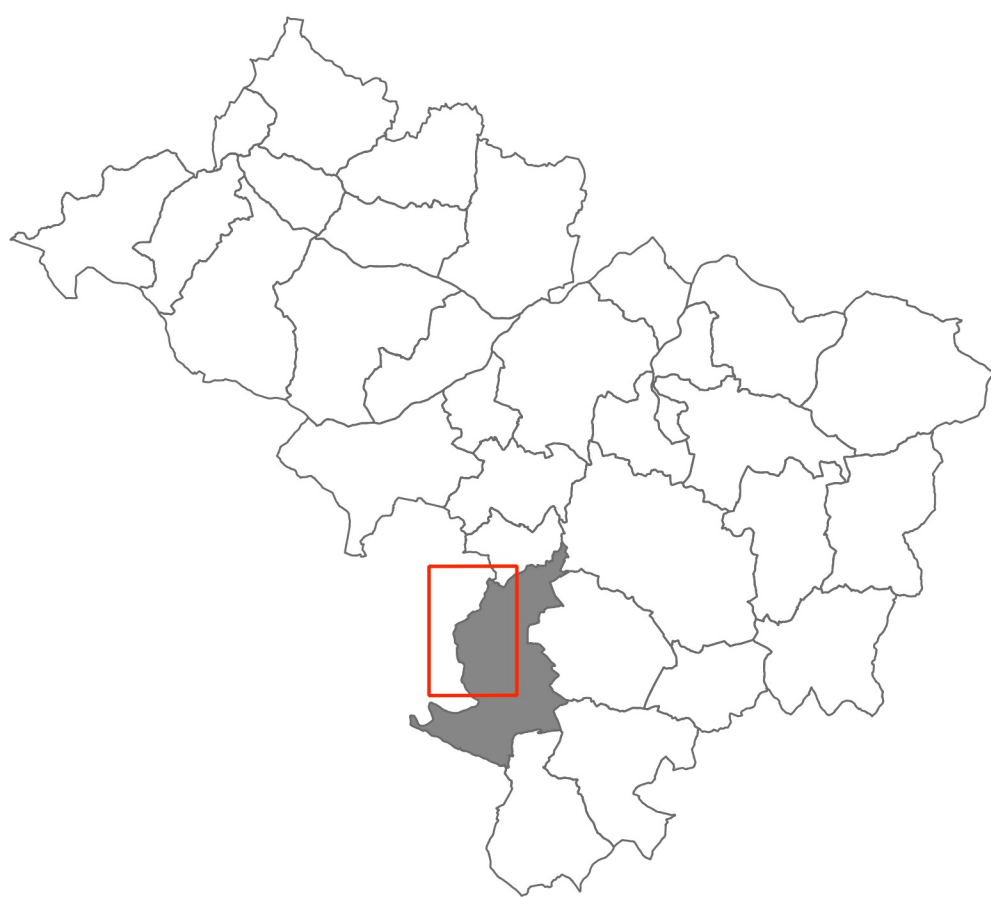
- Secteurs à protéger pour la préservation des écrevisses à pattes blanches
- Secteurs de falaises à protéger en faveur de la faune nuptiale

Prescriptions surfaciques

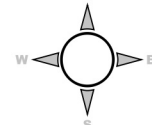
- Espaces Boisés Classés
- Emplacements réservés
- Milieux agricoles à enjeu avifaune
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

COMMUNE DE BOURDEILLES

Plan de zonage - Planche 3 : partie Ouest



échelle 1/5000



atd 24
AGENCE TECHNIQUE
DEPARTEMENTALE
D'ORDOGNE

Sources : BD Parcellaire IGN 2022 (IGN, CD24), BD Topo 2022 (IGN)
Réalisation : Agence Technique Départementale de Dordogne - 03/2024

- Fond de carte**

 - Bâtiment (BD Parcellaire 2022)
 - Parcelle (BD Parcellaire 2022)
 - Section cadastrale (BD Parcellaire 2022)
 - Cours d'eau permanent (BD Topo 2022)
 - Cours d'eau intermittent (BD Topo 2022)
 - Surface en eau (BD Topo 2022)

Zones urbaines

 - Zone UA : enveloppe urbaine des bourgs ou centres-bourgs
 - Zone UB : parties urbanisées en périphérie des bourgs
 - Zone UC : hameaux à conforter
 - Zone UE : équipements publics, ou collectif, scolaires, médico-sociaux, sportifs et/ou de loisirs
 - Zone UF : activités touristiques
 - Zone UY : activités industrielles, artisanales et/ou commerciales

Zones à urbaniser

 - Zone 1AU : à vocation d'habitat et mixte (court terme)
 - Zone 2AU : à vocation d'habitat et mixte (long terme)
 - Zone AUJ : à vocation d'activités (court terme)

Zones agricoles

 - Zone A : agricole

Zones naturelles et forestières

 - Zone N : naturelle et forestière
 - Sous-secteur Np : à protéger pour des raisons écologiques et/ou paysagères
 - Sous-secteur Nc : dédié à l'exploitation de carrières à ciel ouvert
 - Sous-secteur Nt : destiné à l'accueil d'activités touristiques (type camping)
 - Sous-secteur Na : dédié aux loisirs aéronautiques
 - Sous-secteur Ns : équipements publics de sports, de loisirs de plein air, de stationnement
 - Sous-secteur Ne : équipements privés de sports, de loisirs de plein air, de stationnement

Prescriptions se superposant au plan de zonage

Prescriptions ponctuelles

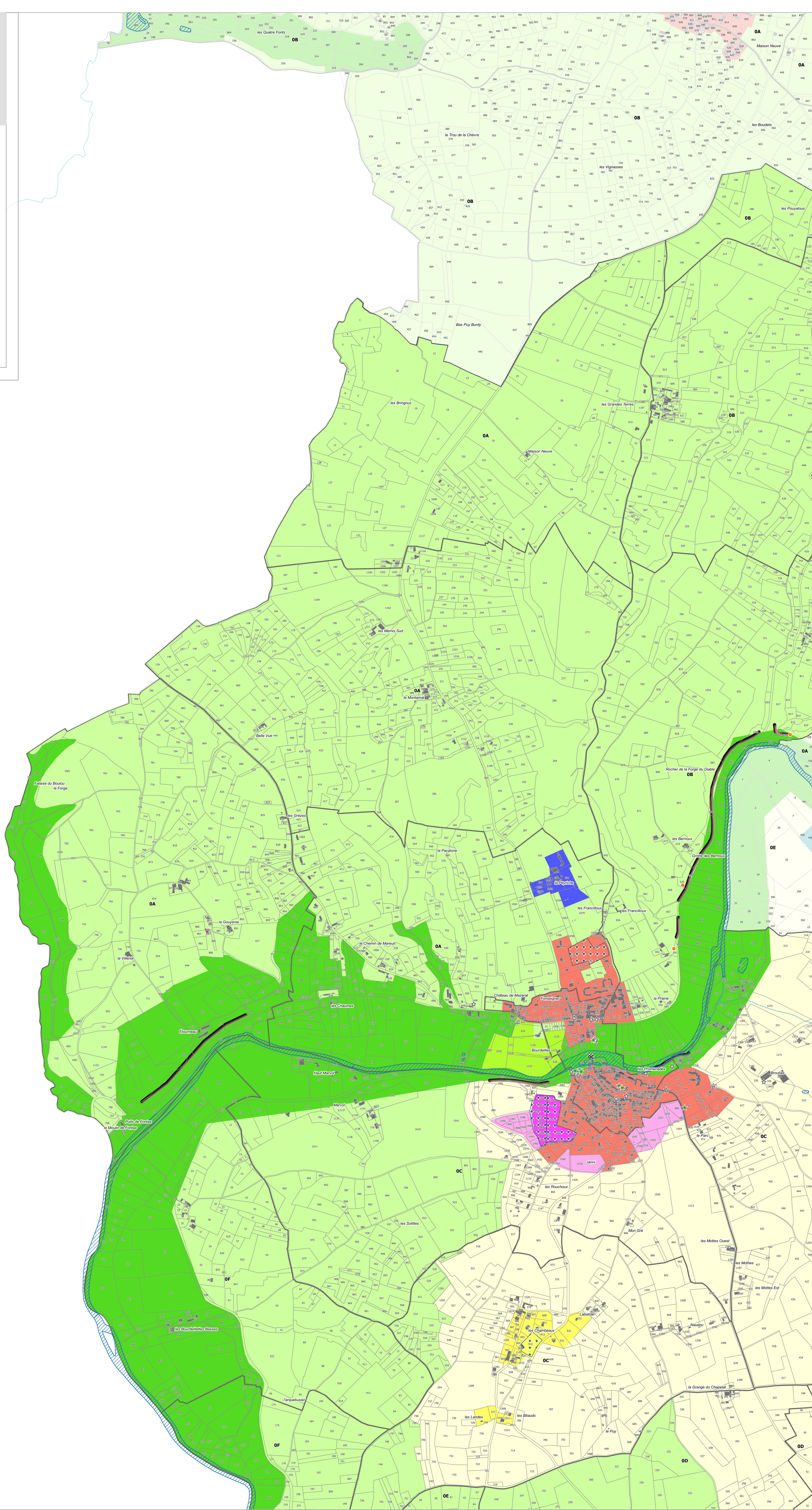
 - Cavités naturelles ou artificielles pour lesquelles un enjeu chiroptère a été identifié
 - Bâtiments comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - Éléments de patrimoine bâti à préserver
 - Arbres remarquables à protéger

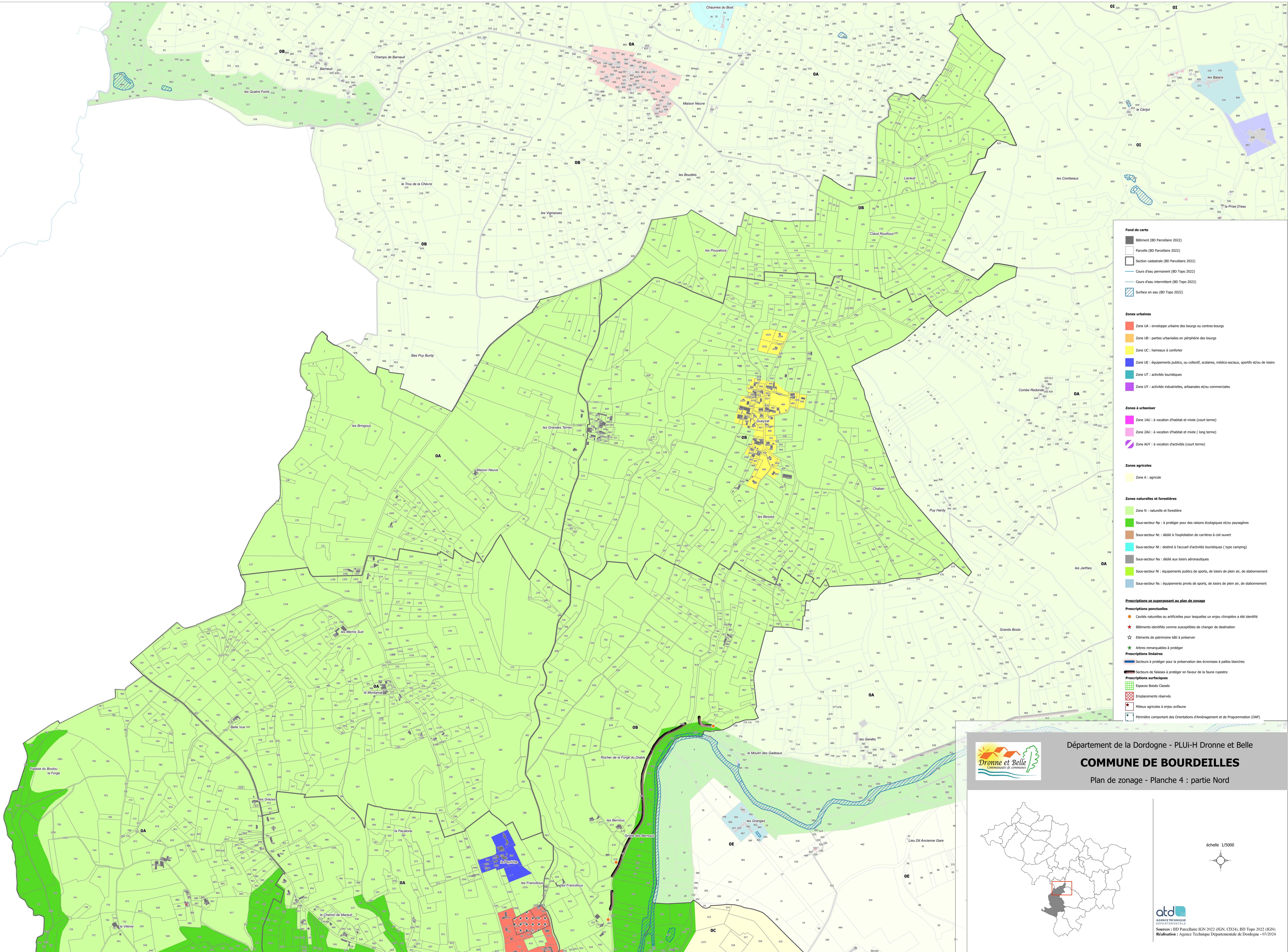
Prescriptions linéaires

 - Secteurs à protéger pour la préservation des écrivains à pattes blanches
 - Secteurs de faibleses à protéger en faveur de la faune rupestre

Prescriptions surfaciques

 - Espaces Boisés Classés
 - Emplacements réservés
 - Niveaux agricoles à enjeu avifaune
 - Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)





- Fond de carte**
- Bâtiment (BD Parcelaire 2022)
 - Parcelle (BD Parcelaire 2022)
 - Section cadastrale (BD Parcelaire 2022)
 - Cours d'eau permanent (BD Topo 2022)
 - Cours d'eau intermittent (BD Topo 2022)
 - Surface en eau (BD Topo 2022)
- Zones urbaines**
- Zone UA : enveloppe urbaine des bourgs ou centres-bourgs
 - Zone UB : parties urbanisées en périphérie des bourgs
 - Zone UC : hameaux à conforter
 - Zone UE : équipements publics, ou collectif, scolaires, médico-sociaux, sportifs et/ou de loisirs
 - Zone UT : activités touristiques
 - Zone UY : activités industrielles, artisanales et/ou commerciales
- Zones à urbaniser**
- Zone 1AU : à vocation d'habitat et mixte (court terme)
 - Zone 2AU : à vocation d'habitat et mixte (long terme)
 - Zone ALY : à vocation d'activités (court terme)
- Zones agricoles**
- Zone A : agricole
- Zones naturelles et forestières**
- Zone N : naturelle et forestière
 - Sous-secteur Np : à protéger pour des raisons écologiques et/ou paysagères
 - Sous-secteur Nc : dédié à l'exploitation de carrières à ciel ouvert
 - Sous-secteur Nt : destiné à l'accueil d'activités touristiques (type camping)
 - Sous-secteur Na : dédié aux loisirs aéronautiques
 - Sous-secteur Ns : équipements publics de sports, de loisirs de plein air, de stationnement
 - Sous-secteur Ns : équipements privés de sports, de loisirs de plein air, de stationnement
- Prescriptions se superposant au plan de zonage**
- Prescriptions ponctuelles**
- Cavités naturelles ou artificielles pour lesquelles un enjeu chiroptère a été identifié
 - Bâtiments identifiés comme susceptibles de changer de destination
 - Éléments de patrimoine bâti à préserver
 - Arbres remarquables à protéger
- Prescriptions linéaires**
- Secteurs à protéger pour la préservation des écrivasses à pattes blanches
 - Secteurs de falaises à protéger en faveur de la faune rupestre
- Prescriptions surfaciques**
- Espaces Botels Classés
 - Emplacements réservés
 - Niveaux agricoles à enjeu avifaune
 - Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)



Département de la Dordogne - PLUI-H Dronne et Belle
COMMUNE DE BOURDELLES
Plan de zonage - Planche 4 : partie Nord



échelle 1/5000

atd
AGENCE TECHNIQUE
DEPARTEMENTALE

Sources : BD Parcelaire IGN 2022 (IGN, CD24), BD Topo 2022 (IGN)
Réalisation : Agence Technique Départementale de Dordogne - 01/2024